

# Quels sont les critères pour labelliser un produit Bio Équitable en France ?

MAJ Février 2024



Avant d'être équitable, votre produit doit être certifié en agriculture biologique par un organisme certificateur agréé, conformément à la réglementation bio en vigueur en France et en Europe.

## Les règles de composition pour labelliser un produit



- issu d'un groupement de producteurs
- sans équilibre de masse + d'infos à l'annexe 6 du référentiel !

### Remarques :

- Dans un même produit, le même ingrédient ne peut pas être issu du commerce équitable et non équitable.
- Dès lors qu'un ingrédient équitable est disponible, l'emploi de cet ingrédient en non équitable n'est plus autorisé, sous conditions.

1

50% minimum

+

Liste des ingrédients équitables disponibles

=

Pour un total de 50% d'ingrédients équitables mis en œuvre dans le produit fini labellisé

2

30% minimum

+

30%

+

Liste des ingrédients équitables disponibles

=

Pour un total de 60% d'ingrédients équitables mis en œuvre dans le produit fini labellisé

3

20% minimum

+

50%

+

Liste des ingrédients équitables disponibles

=

Pour un total de 70% d'ingrédients équitables mis en œuvre dans le produit fini labellisé

le logo ne peut être apposé qu'au dos du pack et accolé aux ingrédients labellisés

[% calculés sur le total du poids des ingrédients agricoles dans la recette hors eau, sel, additifs non agricoles et auxiliaires technologiques]

## Si je ne trouve pas un ingrédient en filière équitable ?

1 Vous avez vérifié si l'ingrédient est disponible :

- dans nos filières Bio Équitable en France
- dans les filières des labels suivants :



2 S'il n'est pas disponible, l'emploi de l'ingrédient non équitable est possible dans le produit labellisé. Pour les ingrédients origine France, vous disposez d'un délai de 3 ans pour organiser une chaîne d'approvisionnement Bio Équitable en France.

3 Au-delà de ce délai de 3 ans pour les ingrédients origine France : Vous devrez faire un état des lieux auprès du label de l'organisation de la filière équitable en cours. Si vous rencontrez des difficultés, une dérogation pour cet ingrédient pourra être accordée par le label en fonction des éléments de justifications.

## Si un ingrédient équitable devient indisponible ?

En cas d'indisponibilité exceptionnelle d'un ingrédient équitable, une demande de dérogation doit être adressée à l'association. Si l'ingrédient représente...

< 50% du produit fini

L'association peut accorder une dérogation temporaire afin de maintenir le label, sous conditions.

> 50% du produit fini

Il ne peut être fait référence d'aucune manière au label



### Des questions ?

Téléchargez notre référentiel disponible sur notre site ou contacter Amandine Laurent : [contact@bio-equitable-en-france.fr](mailto:contact@bio-equitable-en-france.fr)